



Marché n° 2020/34

## Acquisition d'un compacteur mobile sur berce pour les déchetteries de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

### PROCEDURE ADAPTEE

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique

### Résultat de marché

#### Fournitures

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Cté Cnes du Grand Pic St Loup.  
Correspondant : M. Alain BARBE, hôtel de la Communauté 25 Allée de l'Espérance 34270 St Mathieu-de-Trévierstél. : 04-67-55-17-00télécopieur : 04-67-55-17-01courriel : marches.publics@ccgpl.fr.  
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

*Références de l'avis d'appel public à la concurrence* :  
mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) du 08/10/2020 au 03/11/2020

*Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel d'offres* : 2020/34.

**Objet du marché** : acquisition d'un compacteur mobile sur berce pour les déchetteries de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

#### *Critères d'attribution retenus* :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

- prix des prestations : 55 % ;
- valeur technique des prestations : propositions et solutions techniques (20%) - conception et caractéristiques techniques (10%) - durée de la garantie (5%) : 35 % ;
- délai de livraison : 10 %.

*Type de procédure* : procédure adaptée.

*Mots descripteurs* : Equipements spécialisés, Machines-outils.

*Nom du titulaire / organisme* : PACKMAT SYSTEM SAS, 28 avenue Jean Jaurès 70400 Hericourt.

*Montant (H.T.)* : 88 398,87 euros.

*Sous-traitance* : non.

*Date d'attribution du marché* : 25 novembre 2020.

#### *Autres informations* :

- instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063, Montpellier, F, Téléphone : (+33) 4 67 54 81 00, Télécopieurs : (+33) 4 67 54 74 10, Courriel : [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr), Adresse internet : <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- introduction des recours :  
Une fois le contrat conclu, par la voie du référé contractuel conformément aux dispositions des articles L551-13 à L551-16 du code de la justice administrative.
- soit par référé suspension avant la fin du contrat conformément aux dispositions de l'article L.521-1 du code de justice administrative,
- soit par recours pour excès de pouvoir dans les formes mentionnées aux articles R.411-1, R.411-3 à R.411-6 et le délai de deux mois mentionné à l'article R.421-1 du code de justice administrative.
- recours de plein contentieux : les candidats évincés de la conclusion d'un marché public peuvent former devant le juge du tribunal administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires ; ce recours doit être exercé, dans un délai de deux mois à

compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation ;

- recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du courrier de notification de rejet de candidature ou d'offre

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 25 novembre 2020.*